

*Annexe*

**Format du deuxième rapport national sur  
l'application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques**

### ***LIGNES DIRECTRICES POUR L'UTILISATION DU FORMAT DE RAPPORT***

Ce format pour la préparation du deuxième rapport national sur l'application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques imposé à l'article 33 du Protocole consiste en une série de questions sur ces exigences du Protocole, ainsi que des questions qui se rapportent aux indicateurs du Plan stratégique.

Les réponses à ces questions aideront les Parties à déterminer la mesure dans laquelle elles réussissent à appliquer les dispositions du Protocole et aideront la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole à évaluer l'état général de l'application du Protocole.

Les questions dans les cases grises ne découlent pas nécessairement des dispositions du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques ni des décisions des Parties au Protocole. Elles ont été incluses dans ce format de rapport dans le but d'établir un point de référence aux fins d'évaluation et de révision du Protocole dans le contexte de l'article 35 et d'aider à mesurer les progrès accomplis dans l'application du Plan stratégique du Protocole.

La date limite de remise des deuxièmes rapports nationaux est fixée à au moins douze mois avant la sixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole. Elle a pour but de faciliter l'examen de toutes les activités entreprises entre la remise des premiers rapports nationaux (ou l'entrée en vigueur du Protocole pour les Parties tenues de remettre un rapport ayant ratifié le Protocole ou accédé à celui-ci après le 11 septembre 2007) et la date de remise des deuxièmes rapports nationaux.

En ce qui concerne les rapports nationaux qui suivront, le format prendra la forme d'un document évolutif, c'est-à-dire que les questions n'ayant plus leur pertinence seront supprimées, les questions pertinentes portant sur les progrès accomplis dans l'application seront conservées et des questions supplémentaires seront formulées selon les futures décisions de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole.

Le libellé des questions respecte le plus possible le libellé des articles correspondants du Protocole de Montréal. Les mots utilisés dans les questions ont le même sens que celui que leur accorde l'article 3 du Protocole.

Ce format tente de réduire le fardeau de la remise des rapports pour les Parties tout en recueillant de l'information importante sur l'application des dispositions du Protocole. La plupart des questions posées peuvent être répondues en cochant une ou plusieurs cases. Un champ de saisie de texte est fourni pour tous les articles afin que les Parties puissent fournir de plus amples détails sur leur application. Bien qu'aucune limite ne soit imposée pour la longueur du texte, les répondants sont priés de fournir des réponses aussi courtes et pertinentes que possible afin de faciliter l'examen et la synthèse de l'information contenue dans les rapports.

Le Secrétaire exécutif accueille tous les commentaires sur la pertinence des questions et la difficulté à répondre aux questions, ainsi que toute recommandation sur les améliorations possibles à apporter aux lignes directrices sur les rapports. Un espace est fourni pour ces commentaires à la fin du rapport.

Il est recommandé aux Parties de faire participer les parties prenantes concernées à la préparation du rapport afin d'adopter une démarche participative et transparente pour le développement du rapport tout en assurant la plus grande précision possible de l'information fournie.

Le format est aussi offert par l'entremise du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques sur le site : <http://bch.cbd.int/managementcentre/edit/CPBnationalreport2.shtml>

***IMPORTANT*** : Il est recommandé aux Parties de soumettre au Secrétariat le document par le biais du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques ou dans un fichier MS Word par voie électronique, accompagné d'une copie scannée de la première page signée en tant que pièce jointe, à [secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int), afin de faciliter l'analyse de l'information contenue dans le rapport.

**Deuxième rapport national sur l'application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques**

**Origine du rapport**

1. **Pays :** [ **Saisissez votre texte ici** ]

*Personne responsable du rapport*

2. Nom de la personne responsable : [ **Saisissez votre texte ici** ]

3. Titre de la personne responsable : [ **Saisissez votre texte ici** ]

4. Organisation [ **Saisissez votre texte ici** ]

5. Adresse postale : [ **Saisissez votre texte ici** ]

6. N° de téléphone : [ **Saisissez votre texte ici** ]

7. N° de télécopieur : [ **Saisissez votre texte ici** ]

8. Courriel : [ **Saisissez votre texte ici** ]

9. Organisations/parties prenantes qui ont été consultées ou ont participé à la préparation de ce rapport [ **Saisissez votre texte ici** ]

*Soumission*

10. Date de soumission : [ **Saisissez votre texte ici** ]

11. Période visée par le rapport : [ **Saisissez votre texte ici** ]

**Signature de la personne responsable<sup>1</sup>**

---

<sup>1</sup> Ce document est offert dans un fichier MS Word protégé aux fins de traitement de l'information qu'il contient au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Seules les entrées de texte et cases à cocher sont modifiables. Après avoir dûment rempli le document, sauvegardez-le et imprimez cette première page aux fins de signature. Le rapport est également disponible au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques afin d'être rempli électroniquement, sur le site <http://bch.cbd.int/managementcentre/edit/CPBnationalreport2.shtml>

**IMPORTANT : Veuillez soumettre au Secrétariat le document MS Word par voie électronique, accompagnée d'une copie scannée de la première page signée en tant que pièce jointe, à [secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int) afin de faciliter l'analyse de l'information contenue dans le rapport.**

- 
- 
- |   |                          |                           |   |
|---|--------------------------|---------------------------|---|
| 12. Votre pays est-il Partie au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques?                         | <input type="checkbox"/> | Oui                       |   |
|   | <input type="checkbox"/> | Non                       |   |
| 13. Si vous avez répondu <i>Non</i> à la question 12, y a-t-il un processus national en place afin que le pays devienne Partie? | <input type="checkbox"/> | Oui                       |   |
|   | <input type="checkbox"/> | Non                       |   |
|   | <input type="checkbox"/> | Sans objet                |   |
| 14. Vous pouvez fournir de plus amples renseignements dans la case suivante :   |                          |                           |   |
|   | [                        | Saisissez votre texte ici | ] |
- 

### Article 2 – Dispositions générales

---

15. Votre pays a-t-il adopté les mesures législatives, administratives et autres mesures nécessaires à l'application du Protocole?	<input type="checkbox"/> Un cadre réglementaire national est en vigueur dans son intégralité <input type="checkbox"/> Un cadre réglementaire national est partiellement en vigueur <input type="checkbox"/> Seules des mesures temporaires ont été adoptées <input type="checkbox"/> Il n'existe qu'un cadre temporaire <input type="checkbox"/> Aucune mesure n'a encore été prise
16. Quels instruments précis sont en place pour l'application de cadre de travail national pour la prévention des risques biotechnologiques?	<input type="checkbox"/> Une ou plusieurs lois nationales pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Une ou plusieurs réglementations pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Une ou plusieurs lignes directrices pour la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> D'autres lois, réglementations ou lignes directrices qui s'appliquent indirectement à la prévention des risques biotechnologiques <input type="checkbox"/> Aucun instrument n'est en place
17. Votre pays-a-t-il établi un mécanisme pour l'affectation des fonds budgétaires au fonctionnement de son cadre de travail national pour la prévention des risques biotechnologiques?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
18. Votre pays a-t-il des employés affectés de façon permanente à la gestion des fonctions directement liées au cadre de travail pour la prévention des risques biotechnologiques?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
19. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 18, combien d'employés permanents sont affectés à des fonctions directement liées au cadre de travail national pour la prévention des risques biotechnologiques?	<input type="checkbox"/> Un <input type="checkbox"/> Moins de 5 <input type="checkbox"/> Moins de 10 <input type="checkbox"/> Plus de 10 <input type="checkbox"/> Sans objet

- 
20. Le cadre de travail / les lois / les réglementations / les lignes directrices pour la prévention des risques biotechnologiques ont-ils été soumis au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques?
- Oui  
 En partie  
 Non
- 

21. Vous pouvez fournir de plus amples détails sur l'application de l'article 2 dans votre pays dans la case suivante :

[ Saisissez votre texte ici ]

---

### Article 5 – Produits pharmaceutiques

---

22. Votre pays réglemente-t-il les mouvements transfrontières, la manipulation et l'utilisation d'organismes vivants modifiés (OVM) qui sont en fait des produits pharmaceutiques?
- Oui  
 Oui, dans une certaine mesure  
 Non
- 

23. Si vous avez répondu *Oui* à la question 22, avez-vous soumis cette information au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques?
- Oui  
 En partie  
 Non  
 Sans objet
- 

24. Vous pouvez fournir de plus amples détails sur l'application de l'article 5 dans votre pays dans la case suivante :

[ Saisissez votre texte ici ]

---

### Article 6 – Transit et utilisation en milieu confiné

---

25. Votre pays réglemente-t-il le transit des OVM?
- Oui  
 Non
- 

26. Votre pays réglemente-t-il l'utilisation des OVM en milieu confiné?
- Oui  
 Non
- 

27. Si vous avez répondu *Oui* à la question 25 ou à la question 26, avez-vous soumis cette information au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques?
- Oui  
 En partie  
 Non  
 Sans objet
- 

28. Vous pouvez fournir de plus amples détails sur l'application de l'article 6 dans votre pays dans la case suivante :

[ Saisissez votre texte ici ]

---

---

**Articles 7 à 10 : Accord préalable en connaissance de cause et introduction intentionnelle des OVM dans l'environnement**

---

29. Votre pays a-t-il adopté des lois / réglementations / mesures administratives pour le fonctionnement de la procédure d'accord préalable en connaissance de cause du Protocole?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
30. Votre pays a-t-il adopté un cadre réglementaire national conformément au Protocole relatif au mouvement transfrontière d'OVM aux fins d'introduction intentionnelle dans l'environnement?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
31. Votre pays a-t-il établi un mécanisme décisionnel pour le premier mouvement transfrontière intentionnel d'OVM aux fins d'introduction intentionnelle dans l'environnement?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
32. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 31, le mécanisme s'applique-t-il aussi aux cas d'introduction intentionnelle dans l'environnement d'OVM n'ayant pas fait l'objet d'un mouvement transfrontières ?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
	<input type="checkbox"/>	Sans objet
33. Votre pays possède-t-il un mécanisme établi de surveillance des effets possibles des OVM libérés dans l'environnement?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
34. Votre pays possède-t-il la capacité de détecter et d'identifier les OVM?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Oui, dans une certaine mesure
	<input type="checkbox"/>	Non
35. Votre pays a-t-il établi l'obligation juridique pour les exportateurs relevant de sa compétence d'informer par écrit les autorités nationales compétentes de la Partie importatrice avant le mouvement transfrontières intentionnel d'un OVM visé par la procédure d'accord préalable en connaissance de cause?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
36. Votre pays a-t-il établi une obligation juridique relative à l'exactitude de l'information contenue dans la notification?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non

---

<p>37. Votre pays a-t-il déjà reçu une demande / notification concernant les mouvements transfrontières intentionnels d'OVM aux fins d'introduction intentionnelle dans l'environnement?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Oui Non</p>
<p>38. Votre pays a-t-il déjà pris une décision concernant une demande / notification de mouvements transfrontières intentionnels d'OVM aux fins d'introduction intentionnelle dans l'environnement?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Oui Non Sans objet</p>
<p>39. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 38, combien d'OVM votre pays a-t-il approuvés à ce jour aux fins d'importation en vue d'une introduction intentionnelle dans l'environnement?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Aucun Moins de 5 Moins de 10 Plus de 10 Sans objet</p>
<p>40. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 38, combien d'OVM non importés votre pays a-t-il approuvés à ce jour aux fins d'introduction intentionnelle dans l'environnement?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Aucun Moins de 5 Moins de 10 Plus de 10 Sans objet</p>
<p>41. Combien de demandes / notifications votre pays a-t-il reçues, au cours de la période visée par ce rapport, pour des mouvements transfrontières intentionnels d'OVM aux fins d'introduction intentionnelle dans l'environnement?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Aucune Moins de 5 Moins de 10 Plus de 10</p>
<p>42. Combien de décisions votre pays a-t-il prises au cours de la période visée par ce rapport, concernant des mouvements transfrontières intentionnels d'OVM aux fins d'introduction intentionnelle dans l'environnement?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Aucune Moins de 5 Moins de 10 Plus de 10</p>

*Si vous avez répondu Aucune à la question 42, veuillez passer à la question 50*

- 
43. En ce qui concerne les décisions relatives aux mouvements transfrontières intentionnels d'OVM aux fins d'introduction intentionnelle dans l'environnement, votre pays a-t-il reçu une notification de la Partie exportatrice ou de l'exportateur avant le mouvement transfrontières?
- Oui, toujours  
 Dans certains cas seulement  
 Non
- 
44. La notification comprenait-elle des renseignements complets (au moins l'information précisée à l'annexe I au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques)?
- Oui, toujours  
 Dans certains cas seulement  
 Non  
 Sans objet
- 
45. Votre pays a-t-il accusé réception de la notification à son auteur dans les quatre-vingt-dix jours suivant la réception?
- Oui, toujours  
 Dans certains cas seulement  
 Non  
 Sans objet
- 
46. Votre pays a-t-il informé l'auteur de la notification et le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques de sa décision?
- Oui, toujours  
 Dans certains cas seulement  
 Seulement l'auteur de la notification, dans certains cas  
 Seul le Centre d'échange, dans certains cas  
 Non  
 Sans objet
- 
47. Votre pays a-t-il informé l'auteur de la notification et le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques dans les délais prescrits (dans les 270 jours ou dans les délais précisés dans votre communication avec l'auteur de la notification)?
- Oui, toujours  
 Dans certains cas seulement  
 Non  
 Sans objet
-

48. Quel pourcentage des décisions de votre pays se classe dans les catégories suivantes?	<input type="checkbox"/> [ %]	Importation approuvée sans conditions
	<input type="checkbox"/> [ %]	Importation approuvée avec conditions
	<input type="checkbox"/> [ %]	Importation interdite
	<input type="checkbox"/> [ %]	Demande de renseignements supplémentaires
	<input type="checkbox"/> [ %]	Prolongement de la période de communication de la décision
	<input type="checkbox"/>	Sans objet
49. En ce qui concerne les importations approuvées avec conditions ou les importations interdites, votre pays a-t-il fourni au Centre d'échange et à l'auteur de la notification les raisons motivant sa décision?	<input type="checkbox"/>	Oui, toujours
	<input type="checkbox"/>	Dans certains cas seulement
	<input type="checkbox"/>	Seulement à l'auteur de la notification, dans certains cas
	<input type="checkbox"/>	Seulement au Centre d'échange, dans certains cas
	<input type="checkbox"/>	Non
	<input type="checkbox"/>	Sans objet
50. Vous pouvez fournir de plus amples détails sur l'application des articles 7-10 dans votre pays, y compris des mesures en cas d'absence de certitude scientifique sur les effets nuisibles potentiels des OVM aux fins d'introduction intentionnelle dans l'environnement, dans la case suivante :	[ Saisissez votre texte ici ]	
<b>Article 11 – Procédure à suivre pour les organismes vivants modifiés destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformés</b>		
51. Votre pays a-t-il adopté des lois ou des réglementations précises aux fins de décisions sur l'utilisation sur le territoire national, notamment la mise sur le marché des organismes vivants modifiés destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformés?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
52. Votre pays a-t-il établi des obligations juridiques relatives à l'exactitude des informations fournies par le demandeur?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non

---

53. Votre pays a-t-il établi un mécanisme visant à assurer que les décisions concernant les organismes vivants modifiés destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformés pouvant faire l'objet de mouvements transfrontières seront communiquées aux Parties par le biais du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques?

Oui  
 Non

---

54. Votre pays a-t-il établi un mécanisme décisionnel concernant l'importation d'organismes vivants modifiés destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformés?

Oui  
 Non

---

55. Votre pays a-t-il déclaré, par le biais du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, qu'en l'absence d'un cadre de réglementation, toute décision précédant la première importation d'un organisme vivant modifié destiné à être utilisé directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformé, sera prise conformément à l'article 11.6 du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques?

Oui  
 Non

---

56. Votre pays a-t-il fait connaître ses besoins d'assistance financière et technique et de renforcement des capacités en ce qui a trait aux organismes vivants modifiés destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformés?

Oui  
 Non

---

57. Votre pays a-t-il déjà pris une décision concernant les organismes vivants modifiés destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformés (importation ou utilisation sur le territoire national)?

Oui  
 Non

---

*Si vous avez répondu Non à la question 57, veuillez passer à la question 63*

---

- 
58. Combien d'organismes vivants modifiés destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformés, votre pays a-t-il approuvé à ce jour?
- Aucun  
 Moins de 5  
 Moins de 10  
 Plus de 10  
 Sans objet
- 
59. Combien de décisions votre pays a-t-il prises concernant l'importation d'organismes vivants modifiés destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformés, au cours de la période visée par ce rapport?
- Aucune  
 Moins de 5  
 Moins de 10  
 Plus de 10  
 Sans objet
- 
60. Combien de décisions votre pays-t-il prises concernant l'utilisation sur le territoire national, y compris la mise sur le marché, d'organismes vivants modifiés destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformés, au cours de la période visée par ce rapport?
- Aucune  
 Moins de 5  
 Moins de 10  
 Plus de 10
- 

*Si vous avez répondu Aucune aux questions 59 et 60, veuillez passer à la question 63*

---

61. Votre pays a-t-il informé les Parties, par le biais du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, de ses décisions concernant l'importation d'organismes vivants modifiés destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformés?
- Oui, toujours  
 Dans certains cas seulement  
 Non
- 
62. Votre pays a-t-il informé les Parties, par le biais du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, de ses décisions concernant l'utilisation sur le territoire national, y compris la mise sur le marché, d'organismes vivants modifiés destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformés, dans les 15 jours?
- Oui, toujours  
 Dans certains cas seulement  
 Oui, mais avec du retard (par ex. plus de 15 jours)  
 Non
- 
63. Vous pouvez fournir de plus amples détails sur l'application de l'article 11 dans votre pays, y compris des mesures en cas d'absence de certitude scientifique concernant les effets nuisibles potentiels des OVM destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformés, dans la case suivante :

[ Saisissez votre texte ici ]

---

---

**Article 12 – Examen des décisions**


---

- |  |                          |  |
|--|--------------------------|--|
| 64. Votre pays a-t-il établi un mécanisme de reconsidération et de modification d'une décision concernant le mouvement transfrontières intentionnel d'OVM?   | <input type="checkbox"/> | Oui  |
|  | <input type="checkbox"/> | Non  |
| 65. Votre pays-t-il reçu une demande de reconsidération de décision?   | <input type="checkbox"/> | Oui  |
|  | <input type="checkbox"/> | Non  |
| 66. Votre pays a-t-il déjà reconsidéré et/ou modifié une décision concernant un mouvement transfrontière intentionnel d'OVM?   | <input type="checkbox"/> | Oui, décision reconsidérée                               |
|  | <input type="checkbox"/> | Oui, décision reconsidérée et modifiée                   |
|  | <input type="checkbox"/> | Non  |
| 67. Combien de décisions concernant un mouvement transfrontières intentionnel d'OVM ont été reconsidérées et/ou modifiées pendant la période visée par ce rapport?   | <input type="checkbox"/> | Aucune   |
|  | <input type="checkbox"/> | Moins de 5   |
|  | <input type="checkbox"/> | Plus de 5  |
| <i>Si vous avez répondu <u>Aucune</u> à la question 67, veuillez passer à la question 71</i>   |                          |  |
| 68. Votre pays a-t-il informé l'auteur de la notification et le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques de la reconsidération et/ou de la modification de la décision?                   | <input type="checkbox"/> | Oui, toujours  |
|  | <input type="checkbox"/> | Dans certains cas seulement                              |
|  | <input type="checkbox"/> | Seulement l'auteur de la notification, dans certains cas |
|  | <input type="checkbox"/> | Seul le Centre d'échange, dans certains cas              |
|  | <input type="checkbox"/> | Non  |
| 69. Votre pays a-t-il informé l'auteur de la notification et le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques de la reconsidération et modification de la décision dans les 30 jours?          | <input type="checkbox"/> | Oui, toujours  |
|  | <input type="checkbox"/> | Dans certains cas seulement                              |
|  | <input type="checkbox"/> | Oui, mais avec du retard (par ex. plus de 30 jours)      |
|  | <input type="checkbox"/> | Non  |
| 70. Votre pays a-t-il fourni à l'auteur de la notification et au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques les raisons justifiant la reconsidération et/ou la modification de la décision? | <input type="checkbox"/> | Oui, toujours  |
|  | <input type="checkbox"/> | Dans certains cas seulement                              |
|  | <input type="checkbox"/> | Seulement l'auteur de la notification, dans certains cas |
|  | <input type="checkbox"/> | Seul le Centre d'échange, dans certains cas              |
|  | <input type="checkbox"/> | Non  |
-

71. Vous pouvez fournir de plus amples détails sur l'application de l'article 12 dans votre pays dans la case suivante :

[ Saisissez votre texte ici ]

### Article 13 – Procédure simplifiée

- |   |                          |                             |
|---|--------------------------|-----------------------------|
| 72. Votre pays a-t-il établi un mode d'application de la procédure simplifiée concernant les mouvements transfrontières intentionnels d'OVM?  | <input type="checkbox"/> | Oui                         |
|   | <input type="checkbox"/> | Non                         |
| 73. Votre pays a-t-il déjà appliqué la procédure simplifiée?  | <input type="checkbox"/> | Oui                         |
|   | <input type="checkbox"/> | Non                         |
| 74. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 73, votre pays a-t-il déjà informé les Parties, par le biais du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, des cas auxquels s'applique la procédure simplifiée? | <input type="checkbox"/> | Oui, toujours               |
|   | <input type="checkbox"/> | Dans certains cas seulement |
|   | <input type="checkbox"/> | Non                         |
|   | <input type="checkbox"/> | Sans objet                  |
| 75. À combien d'OVM votre pays a-t-il appliqué la procédure simplifiée au cours de la période visée par ce rapport?   | <input type="checkbox"/> | Aucun                       |
|   | <input type="checkbox"/> | Moins de 5                  |
|   | <input type="checkbox"/> | Plus de 5                   |

76. Vous pouvez fournir de plus amples détails sur l'application de l'article 13 dans votre pays dans la case suivante :

[ Saisissez votre texte ici ]

### Article 14 – Accords et arrangements bilatéraux, régionaux et multilatéraux

- |   |                          |                             |
|---|--------------------------|-----------------------------|
| 77. Votre pays a-t-il conclu des accords bilatéraux, régionaux ou multilatéraux?  | <input type="checkbox"/> | Oui                         |
|   | <input type="checkbox"/> | Non                         |
| 78. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 77, votre pays a-t-il informé les Parties des accords et arrangements, par le biais du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques? | <input type="checkbox"/> | Oui, toujours               |
|   | <input type="checkbox"/> | Dans certains cas seulement |
|   | <input type="checkbox"/> | Non                         |
|   | <input type="checkbox"/> | Sans objet                  |
| 79. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 77, veuillez fournir une courte description du champ d'application et de l'objectif des arrangements conclus :  |                          |                             |

[Saisissez votre texte ici ]

80. Vous pouvez fournir de plus amples détails sur l'application de l'article 14 dans votre pays dans la case suivante :

[ Saisissez votre texte ici ]

### Articles 15 – Évaluation des risques

81. Votre pays a-t-il établi un mécanisme pour évaluer les risques avant de prendre des décisions concernant les OVM?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
82. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 81, ce mécanisme comprend-il une procédure pour identifier les experts qui mèneront l'évaluation des risques?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
83. Votre pays a-t-il établi des lignes directrices sur la façon d'effectuer l'évaluation des risques avant de prendre une décision concernant les OVM?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
84. Votre pays a-t-il acquis les capacités nationales nécessaires à la tenue d'une évaluation des risques?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
85. Votre pays a-t-il établi un mécanisme pour former les experts nationaux qui mèneront les évaluations des risques?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
86. Votre pays a-t-il déjà effectué une évaluation des risques d'un OVM destiné à une introduction intentionnelle dans l'environnement?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
87. Votre pays a-t-il déjà effectué une évaluation des risques d'un OVM destiné à être utilisé directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être modifié?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
88. Si votre pays a déjà pris des décisions concernant un OVM destiné à être introduit intentionnellement dans l'environnement ou l'utilisation sur le territoire national d'un organisme vivant modifié destiné à être utilisé directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformé, l'évaluation des risques a-t-elle été effectuée pour toutes les décisions prises?	<input type="checkbox"/>	Oui, toujours
	<input type="checkbox"/>	Dans certains cas seulement
	<input type="checkbox"/>	Non
	<input type="checkbox"/>	Sans objet



- ii) les OVM destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformés?  Oui  
 Oui, dans une certaine mesure  
 Non
- 
95. Votre pays a-t-il établi et appliqué les mesures pertinentes pour prévenir les mouvements transfrontières non intentionnels d'OVM?  Oui  
 Oui, dans une certaine mesure  
 Non
- 
96. Votre pays a-t-il pris les mesures nécessaires pour assurer que les OVM, importés ou mis au point localement, ont été soumis à une période d'observation appropriée correspondant à leur cycle de vie ou leur temps de formation, avant d'être utilisés comme prévu?  Oui  
 Non
- 
97. Votre pays a-t-il déjà collaboré avec d'autres Parties dans le but d'identifier les OVM ou les caractères particuliers qui pourraient avoir des effets défavorables sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique?  Oui  
 Non
- 
98. Votre pays a-t-il déjà collaboré avec d'autres Parties afin de prendre des mesures concernant le traitement d'OVM ou de caractères particuliers qui pourraient avoir des effets défavorables sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique?  Oui  
 Non
- 
99. Vous pouvez fournir de plus amples détails sur l'application de l'article 16 dans votre pays, y compris tous renseignements concernant les stratégies de gestion des risques, aussi en cas d'absence de certitude scientifique concernant les effets nuisibles potentiels des OVM, dans la case suivante :
- [ Saisissez votre texte ici ]
- 

**Article 17 – Mouvements transfrontières non intentionnels et mesures d'urgence**

---

<p>100. Votre pays a-t-il déjà mis à la disposition du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques les coordonnées de la personne habilitée à recevoir les notifications données en vertu de l'article 17?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Oui Non</p>
<p>101. Votre pays a-t-il établi un mécanisme de mesures d'urgence en cas de mouvements transfrontières non intentionnels d'OVM qui pourraient avoir des effets défavorables importants sur la diversité biologique?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Oui Non</p>
<p>102. Votre pays a-t-il mis en place des mesures d'urgence en réponse à des informations sur des libérations ayant mené ou potentiellement mené à des mouvements transfrontières non intentionnels d'OVM?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Oui Non</p>
<p>103. Combien de fois votre pays a-t-il reçu de l'information sur des situations ayant mené ou potentiellement mené à des mouvements transfrontières non intentionnels d'un ou plusieurs OVM en provenance ou à destination de sa juridiction au cours de la période visée par ce rapport?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Jamais Moins de 5 Moins de 10 Plus de 10</p>
<p><i>Si vous avez répondu <u>Jamais</u> à la question 103, veuillez passer à la question 107</i></p>		
<p>104. Votre pays a-t-il informé les États effectivement touchés ou pouvant l'être, le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et les organisations internationales compétentes, s'il y a lieu, des libérations ci-dessus?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Oui, chaque fois Oui, dans certains cas Non</p>
<p>105. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 104, qui votre pays a-t-il informé?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'État effectivement touché ou pouvant l'être Le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques Les organisations internationales compétentes Sans objet</p>

- 
106. Votre pays a-t-il consulté immédiatement les États effectivement touchés ou pouvant l'être afin qu'ils puissent préparer leur réponse et prendre les mesures nécessaires, y compris des mesures d'urgence?
- Oui, toujours  
 Oui, dans certains cas  
 Non, il y a eu consultation, mais pas immédiatement  
 Non, il n'y a pas eu de consultation
- 

107. Vous pouvez fournir de plus amples détails sur l'application de l'article 17 dans votre pays dans la case suivante :

[ Saisissez votre texte ici ]

---

### Article 18 – Manipulation, transport, emballage et identification

---

108. Votre pays a-t-il pris les mesures nécessaires pour exiger que les OVM pouvant faire l'objet de mouvements transfrontières soient manipulés, emballés et transportés dans des conditions de sécurité tenant compte des règles et normes internationales pertinentes?
- Oui  
 Oui, dans une certaine mesure  
 Non
- 

109. Votre pays a-t-il pris les mesures nécessaires pour exiger que les documents accompagnant les organismes vivants modifiés destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformés, indiquent clairement que les OVM dont l'identité *ne peut pas être établie* grâce aux méthodes telles que les systèmes de protection de l'identité, *peuvent contenir* des organismes vivants modifiés et qu'ils ne sont pas destinés à l'introduction intentionnelle dans l'environnement, et fournissent les coordonnées de la personne à contacter pour tout complément d'information?
- Oui  
 Oui, dans une certaine mesure  
 Non
-

- 
110. Votre pays a-t-il pris les mesures nécessaires pour exiger que les documents accompagnant les organismes vivants modifiés destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformés, indiquent clairement que les OVM dont l'identité a été établie grâce aux méthodes telles que les systèmes de protection de l'identité, contiennent des organismes vivants modifiés et qu'ils ne sont pas destinés à l'introduction intentionnelle dans l'environnement, et fournissent les coordonnées de la personne à contacter pour tout complément d'information?
- Oui  
 Oui, dans une certaine mesure  
 Non
- 
111. Votre pays a-t-il pris les mesures nécessaires pour exiger que les documents accompagnant les OVM destinés à un *usage confiné* indiquent clairement qu'il s'agit d'*organismes vivants modifiés* et précisent les normes à respecter pour une manipulation, un entreposage, un transport et une utilisation sécuritaires, et fournissent les coordonnées de la personne à contacter pour tout complément d'information, dont le nom et l'adresse de la personne et de l'institution auxquelles les organismes vivants modifiés sont expédiés?
- Oui  
 Oui, dans une certaine mesure  
 Non
-

112. Votre pays a-t-il pris les mesures nécessaires pour exiger que les documents accompagnant des OVM destinés à une introduction intentionnelle dans l'environnement de la Partie importatrice indiquent clairement qu'il s'agit d'*organismes vivants modifiés*, précisent leur identité et leurs traits ou caractères pertinents, ainsi que toute règle de sécurité à observer pour la manipulation, l'entreposage, le transport et l'utilisation de ces organismes, fournissent les coordonnées de la personne à contacter pour un complément d'information, et si nécessaire, le nom et l'adresse de l'importateur et l'exportateur, et contiennent une déclaration certifiant que le mouvement est conforme aux prescriptions du Protocole applicables à l'exportateur?

- Oui  
 Oui, dans une certaine mesure  
 Non

113. Votre pays possède-t-il les capacités nécessaires pour appliquer les exigences en matière d'identification et de documentation des OVM?

- Oui  
 Oui, dans une certaine mesure  
 Non

114. Votre pays a-t-il établi des procédures pour l'échantillonnage et la détection des OVM?

- Oui  
 Oui, dans une certaine mesure  
 Non

115. Vous pouvez fournir de plus amples détails sur l'application de l'article 18 dans votre pays dans la case suivante :

[ Saisissez votre texte ici ]

**Article 19 – Autorités nationales compétentes et correspondants nationaux**

116. Votre pays a-t-il désigné un *correspondant national du Protocole de Cartagena* chargé d'assurer la liaison avec le Secrétariat?

- Oui  
 Non

117. Votre pays a-t-il désigné un *correspondant national du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques* chargé d'assurer la liaison avec le Secrétariat au sujet des questions d'intérêt pour le développement et la mise en œuvre du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques?

- Oui  
 Non

- 
118. Votre pays a-t-il désigné une ou plusieurs *autorités nationales compétentes* chargées de s'acquitter des fonctions administratives exigées en vertu du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et autorisées à agir au nom de votre pays dans l'exécution de ces fonctions?
- Oui, une  
 Oui, plus d'une  
 Non
- 
119. Si votre pays a désigné plus d'une *autorité nationale compétente*, votre pays a-t-il précisé au Secrétariat les responsabilités de ces différentes autorités?
- Oui  
 Non  
 Sans objet
- 
120. Votre pays a-t-il mis à la disposition du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques l'information demandée aux questions 116 à 119?
- Oui, toute l'information  
 Oui, une partie de l'information  
 Non
- 
121. Si votre pays a désigné plus d'une *autorité nationale compétente*, votre pays a-t-il établi un mécanisme pour coordonner les actions de ces autorités avant que des décisions ne soient prises au sujet des OVM?
- Oui  
 Non  
 Sans objet
- 
122. Votre pays a-t-il établi des capacités institutionnelles adéquates pour permettre aux *autorités nationales compétentes* de s'acquitter des fonctions administratives exigées en vertu du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques?
- Oui  
 Oui, dans une certaine mesure  
 Non
- 
123. Vous pouvez fournir de plus amples détails sur l'application de l'article 19 dans votre pays dans la case suivante :
- [ Saisissez votre texte ici ]
- 

### **Article 20 – Échange d'informations et centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques**

---

124. Veuillez fournir un aperçu de l'état des informations fournies par votre pays au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques en précisant si elles sont disponibles et si elles ont été soumises au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et ce, pour chacune des catégories.
-

- 
- |  |  |
|--|--|
| a. Toutes les lois, réglementations et directives nationales en vigueur visant l'application du Protocole, ainsi que les informations requises par les Parties dans le cadre de la procédure d'accord préalable en connaissance de cause (article 20, paragraphe 3 a)) | <input type="checkbox"/> Informations disponibles et au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques<br><input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais non au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques<br><input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais disponibles en partie seulement au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques<br><input type="checkbox"/> Informations non disponibles |
| <hr/>  |  |
| b. Lois, réglementations et lignes directrices nationales s'appliquant à l'importation d'OVM destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformés (article 11, paragraphe 5)   | <input type="checkbox"/> Informations disponibles et au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques<br><input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais non au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques<br><input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais disponibles en partie seulement au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques<br><input type="checkbox"/> Informations non disponibles |
| <hr/>  |  |
| c. Tout accord ou arrangement bilatéral, régional ou multilatéral (article 14, paragraphe 2 et article 20, paragraphe 3 b))  | <input type="checkbox"/> Informations disponibles et au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques<br><input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais non au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques<br><input type="checkbox"/> Informations disponibles, mais disponibles en partie seulement au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques<br><input type="checkbox"/> Informations non disponibles |
-

d. Coordonnées des autorités nationales compétentes (article 19, paragraphes 2 et 3) et des correspondants nationaux (article 19 paragraphes 1 et 3), et numéros à composer en cas d'urgence (article 17 paragraphe 3 e))

- 
- Informations disponibles et au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
  - Informations disponibles, mais non au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
  - Informations disponibles, mais disponibles en partie seulement au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
  - Informations non disponibles

e. Rapports sur le fonctionnement du Protocole soumis par les Parties (article 20, paragraphe 3 e))

- 
- Informations disponibles et au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
  - Informations disponibles, mais non au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
  - Informations disponibles, mais disponibles en partie seulement au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
  - Informations non disponibles

f. Décisions d'une Parties sur la réglementation du transit d'organismes vivants modifiés) (article 6, paragraphe 1)

- 
- Informations disponibles et au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
  - Informations disponibles, mais non au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
  - Informations disponibles, mais disponibles en partie seulement au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
  - Informations non disponibles
-

g. Occurrence des mouvements transfrontières non intentionnels susceptibles d'avoir des effets défavorables importants sur la diversité biologique (article 17, paragraphe 1)

- 
- Informations disponibles et au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
  - Informations disponibles, mais non au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
  - Informations disponibles, mais disponibles en partie seulement au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
  - Informations non disponibles
- 

h. Mouvements transfrontières illicites d'OVM (article 25, paragraphe 3)

- Informations disponibles et au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
  - Informations disponibles, mais non au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
  - Informations disponibles, mais disponibles en partie seulement au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
  - Informations non disponibles
- 

i. Décisions finales relatives à l'importation ou la libération d'OVM (c.-à-d., approbation ou interdiction, toutes les conditions, demandes d'informations supplémentaires, prorogations accordées, motifs de la décision) (article 10, paragraphe 3 et article 20, paragraphe 3d))

- Informations disponibles et au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
  - Informations disponibles, mais non au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
  - Informations disponibles, mais disponibles en partie seulement au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
  - Informations non disponibles
-

j. Informations sur l'application de la réglementation sur l'utilisation sur le territoire national à des importations particulières d'OVM (article 14, paragraphe 4)

Informations disponibles et au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques

Informations disponibles, mais non au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques

Informations disponibles, mais disponibles en partie seulement au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques

Informations non disponibles

k. Décisions finales sur l'utilisation sur le territoire national d'OVM pouvant faire l'objet de mouvements transfrontières et destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformés (article 11, paragraphe 1)

Informations disponibles et au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques

Informations disponibles, mais non au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques

Informations disponibles, mais disponibles en partie seulement au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques

Informations non disponibles

l. Décisions finales sur l'importation d'OVM destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformés, prises en vertu de cadres de réglementation nationaux (article 11, paragraphe 4) ou conformément à l'annexe III (article 11, paragraphe 6) (exigence de l'article 20, paragraphe 3 d))

Informations disponibles et au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques

Informations disponibles, mais non au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques

Informations disponibles, mais disponibles en partie seulement au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques

Informations non disponibles

m. Déclarations relatives au cadre de travail à utiliser pour les OVM destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformés (article 11, paragraphe 6)

- 
- Informations disponibles et au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
  - Informations disponibles, mais non au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
  - Informations disponibles, mais disponibles en partie seulement au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
  - Informations non disponibles

n. Reconsidération et modification des décisions relatives aux mouvements transfrontières intentionnels d'OVM (article 12, paragraphe 1)

- 
- Informations disponibles et au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
  - Informations disponibles, mais non au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
  - Informations disponibles, mais disponibles en partie seulement au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
  - Informations non disponibles

o. OVM faisant l'objet d'une dérogation accordée par toutes les Parties (article 13, paragraphe 1)

- 
- Informations disponibles et au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
  - Informations disponibles, mais non au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
  - Informations disponibles, mais disponibles en partie seulement au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
  - Informations non disponibles
-

p. Les cas où un mouvement transfrontières intentionnel peut avoir lieu au moment même où le mouvement est notifié à la Partie importatrice (article 13, paragraphe 1)

- Informations disponibles et au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
- Informations disponibles, mais non au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
- Informations disponibles, mais disponibles en partie seulement au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
- Informations non disponibles

q. Résumés de l'évaluation des risques ou études environnementales des OVM issus des processus réglementaires et informations pertinentes sur les produits de ceux-ci (article 30, paragraphe 3 c))

- Informations disponibles et au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
- Informations disponibles, mais non au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
- Informations disponibles, mais disponibles en partie seulement au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
- Informations non disponibles

125. Votre pays a-t-il établi un mécanisme pour le renforcement des capacités des correspondants nationaux du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques à s'acquitter de leurs fonctions administratives?

- Oui
- Non

126. Votre pays a-t-il établi un mécanisme pour la coordination des efforts du correspondant national du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, du correspondant national du Protocole de Cartagena et des autorités nationales compétentes afin de mettre les informations à la disposition du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques?

- Oui
- Non

127. Votre pays utilise-t-il les informations disponibles auprès du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques pour prendre des décisions relatives aux OVM?	<input type="checkbox"/>	Oui, toujours
	<input type="checkbox"/>	Oui, dans certains cas
	<input type="checkbox"/>	Non
128. Votre pays a-t-il éprouvé des problèmes d'accès ou d'utilisation du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques ?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
129. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 128, votre pays a-t-il rapporté ces problèmes au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques ou au Secrétariat?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
	<input type="checkbox"/>	Sans objet
130. L'information que votre pays communique au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques est-elle complète et à jour?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
131. Vous pouvez fournir de plus amples détails sur l'application de l'article 20 dans votre pays dans la case suivante :		
	[	Saisissez votre texte ici
	]	

### Article 21 – Informations confidentielles

132. Votre pays a-t-il établi des procédures pour protéger les renseignements confidentiels reçus en vertu du Protocole?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
133. Votre pays permet-il à l'auteur de la notification de mettre en évidence l'information qu'il faut considérer comme confidentielle?	<input type="checkbox"/>	Oui, toujours
	<input type="checkbox"/>	Dans certains cas seulement
	<input type="checkbox"/>	Non
134. Vous pouvez fournir de plus amples détails sur l'application de l'article 21 dans votre pays dans la case suivante :		
	[	Saisissez votre texte ici
	]	

### Article 22 – Création de capacités

---

135. Votre pays a-t-il reçu un soutien de l'extérieur ou participé à des activités de collaboration avec d'autres Parties pour le développement et/ou le renforcement des ressources humaines et des capacités institutionnelles?

Oui  
 Non  
[ Saisissez votre texte ici ]

---

136. Si vous avez répondu *Oui* à la question 135, comment ces ressources ont-elles été fournies?

Voies bilatérales  
 Voies régionales  
 Voies multilatérales  
 Sans objet

---

137. Votre pays a-t-il offert un soutien à d'autres Parties pour le développement et/ou le renforcement des ressources humaines et des capacités institutionnelles pour la prévention des risques biotechnologiques?

Oui  
 Non  
[ Saisissez votre texte ici ]

---

138. Si vous avez répondu *Oui* à la question 137, comment ces ressources ont-elles été fournies?

Voies bilatérales  
 Voies régionales  
 Voies multilatérales  
 Sans objet

---

139. Votre pays est-il admissible au soutien financier du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)?

Oui  
 Non

---

*Si vous avez répondu Non à la question 139, passez à la question 143*

---

140. Votre pays a-t-il déjà entrepris le processus d'obtention du soutien financier du FEM pour renforcer ses capacités de prévention des risques biotechnologiques?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
141. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 140, comment qualifieriez-vous le processus?	<input type="checkbox"/>	Très facile
<i>Veillez fournir plus de détails sur votre utilisation du processus d'obtention des fonds du FEM à la question 150.</i>	<input type="checkbox"/>	Facile
	<input type="checkbox"/>	Moyen
	<input type="checkbox"/>	Difficile
	<input type="checkbox"/>	Très difficile
142. Votre pays a-t-il reçu un soutien financier du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour le renforcement des capacités de prévention des risques biotechnologiques?	<input type="checkbox"/>	Activité pilote habilitant la prévention des risques biotechnologiques
	<input type="checkbox"/>	Développement de cadres de travail nationaux pour la prévention des risques biotechnologiques
	<input type="checkbox"/>	Application des cadres de travail nationaux pour la prévention des risques biotechnologiques
	<input type="checkbox"/>	Création de capacités pour la participation efficace au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (phase I)
	<input type="checkbox"/>	Création de capacités pour la participation efficace au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (phase II)
	<input type="checkbox"/>	Aucune de ces réponses
143. Votre pays a-t-il entrepris des activités de développement et/ou de renforcement des ressources humaines et des capacités institutionnelles pour la prévention des risques biotechnologiques pendant la période visée par ce rapport?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non

144. Si vous avez répondu *Oui* à la question 143, dans quels secteurs suivants ces activités ont-elles été entreprises?
- Capacités institutionnelles
  - Développement des capacités et formation des ressources humaines
  - Évaluation des risques et autre expertise scientifique et technique
  - Gestion des risques
  - Sensibilisation du public, participation et éducation sur la prévention des risques biotechnologiques
  - Échange d'informations et gestion des données, y compris la participation au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
  - Collaboration scientifique, technique et institutionnelles aux niveaux infrarégional, régional et international
  - Transfert de technologie
  - Identification des OVM, y compris leur détection
  - Questions socioéconomiques
  - Application des exigences en matière de documentation en vertu de l'article 18.2 du Protocole
  - Manipulation de renseignements confidentiels
  - Mesures pour traiter des mouvements transfrontières non intentionnels et/ou illicites d'OVM
  - Recherche scientifique en prévention des risques biotechnologiques liés aux OVM
  - Prise en compte des risques pour la santé humaine
  - Autre: <Saisie du texte>
  - Sans objet

145. Votre pays a-t-il mené une évaluation des besoins de création de capacités pendant la période de rapport actuelle?

Oui

Non

146. Votre pays a-t-il encore des besoins de création de capacités?

Oui

Oui, quelques-uns

Non

147. Si vous avez répondu *Oui* à la question 146, quelles activités parmi les suivantes exigent encore la création de capacités.
- Capacités institutionnelles
  - Développement des capacités et formation des ressources humaines
  - Évaluation des risques et autre expertise scientifique et technique
  - Gestion des risques
  - Sensibilisation du public, participation et éducation sur la prévention des risques biotechnologiques
  - Échange d'informations et gestion des données, y compris la participation au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
  - Collaboration scientifique, technique et institutionnelles aux niveaux infrarégional, régional et international
  - Transfert de technologie
  - Identification des OVM, y compris leur détection
  - Questions socioéconomiques
  - Application des exigences en matière de documentation en vertu de l'article 18.2 du Protocole
  - Manipulation de renseignements confidentiels
  - Mesures pour traiter des mouvements transfrontières non intentionnels et/ou illicites d'OVM
  - Recherche scientifique en prévention des risques biotechnologiques liée aux OVM
  - Prise en compte des risques pour la santé humaine
  - Autre: <Saisie du texte>
  - Sans objet

148. Votre pays a-t-il développé une stratégie ou un plan d'action pour la création de capacités?  Oui  Non

149. Votre pays a-t-il soumis les coordonnées des experts nationaux en prévention des risques biotechnologiques au registre d'experts du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques?  Oui  Non

150. Vous pouvez fournir de plus amples détails sur l'application de l'article 22 dans votre pays, y compris votre utilisation du processus d'obtention de fonds du FEM, dans la case suivante : [ Saisissez votre texte ici ]

---

**Article 23 – Sensibilisation et participation du public**


---

151. Votre pays a-t-il établi une stratégie ou mis en place des lois pour la promotion et la contribution à la sensibilisation, l'éducation et la participation du public concernant le transfert, la manipulation et l'utilisation sans danger des OVM ?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Oui, dans une certaine mesure
	<input type="checkbox"/>	Non
152. Votre pays a-t-il créé un site Web sur la prévention des risques biotechnologiques?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
153. Votre pays a-t-il établi un mécanisme pour assurer l'accès du public à l'information sur les organismes vivants modifiés susceptibles d'être importés?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Oui, dans une faible mesure
	<input type="checkbox"/>	Non
154. Votre pays a-t-il établi un mécanisme de consultation du public dans le cadre du processus décisionnel relatif aux OVM?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Oui, dans une faible mesure
	<input type="checkbox"/>	Non
155. Votre pays a-t-il établi un mécanisme pour rendre publics les résultats des décisions concernant les OVM?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Oui, dans une faible mesure
	<input type="checkbox"/>	Non
156. Votre pays a-t-il pris l'initiative d'informer son public sur les modes d'accès au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
157. Votre pays a-t-il fait la promotion ou contribué à la sensibilisation, l'éducation et la participation du public au transfert, à la manipulation et à l'utilisation sans danger des OVM?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Oui, dans une faible mesure
	<input type="checkbox"/>	Non
158. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 157, votre pays a-t-il collaboré avec d'autres États et organes internationaux?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
	<input type="checkbox"/>	Sans objet
159. Combien de fois votre pays a-t-il consulté le public lors de la prise de décisions concernant les OVM et mis les résultats de ces décisions à la disposition du public pendant la période visée par ce rapport?	<input type="checkbox"/>	Jamais
	<input type="checkbox"/>	Moins de 5
	<input type="checkbox"/>	Plus de 5

---

160. Vous pouvez fournir de plus amples détails sur l'application de l'article 23 dans votre pays dans la case suivante :

[ Saisissez votre texte ici ]

#### Article 24 – Non-Parties

- |   |                          |                             |
|---|--------------------------|-----------------------------|
| 161. Votre pays a-t-il conclu un accord bilatéral, régional ou multilatéral avec des non-Parties concernant des mouvements transfrontières d'OVM?   | <input type="checkbox"/> | Oui                         |
|   | <input type="checkbox"/> | Non                         |
| 162. Votre pays a-t-il déjà importé des OVM d'un pays non Partie?   | <input type="checkbox"/> | Oui                         |
|   | <input type="checkbox"/> | Non                         |
| 163. Votre pays a-t-il déjà exporté des OVM à un pays non Partie?   | <input type="checkbox"/> | Oui                         |
|   | <input type="checkbox"/> | Non                         |
| 164. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 162 ou à la question 163, les mouvements transfrontières d'OVM respectent-ils l'objectif du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques?                  | <input type="checkbox"/> | Oui, toujours               |
|   | <input type="checkbox"/> | Dans certains cas seulement |
|   | <input type="checkbox"/> | Non                         |
|   | <input type="checkbox"/> | Sans objet                  |
| 165. Si vous avez répondu <i>Oui</i> à la question 162 ou à la question 163, l'information sur ces mouvements transfrontières a-t-elle été communiquée au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques?            | <input type="checkbox"/> | Oui, toujours               |
|   | <input type="checkbox"/> | Dans certains cas seulement |
|   | <input type="checkbox"/> | Non                         |
|   | <input type="checkbox"/> | Sans objet                  |
| 166. Si votre pays n'est pas Partie au Protocole de Cartagena, a-t-il contribué de l'information au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques à propos d'OVM libérés, introduits ou éliminés de sa juridiction? | <input type="checkbox"/> | Oui, toujours               |
|   | <input type="checkbox"/> | Dans certains cas seulement |
|   | <input type="checkbox"/> | Non                         |
|   | <input type="checkbox"/> | Sans objet                  |

167. Vous pouvez fournir de plus amples détails sur l'application de l'article 24 dans votre pays dans la case suivante :

[ Saisissez votre texte ici ]

#### Article 25 – Mouvements transfrontières illicites

- |  |                          |     |
|--|--------------------------|-----|
| 168. Votre pays a-t-il adopté des mesures nationales visant à prévenir et/ou à réprimer les mouvements transfrontières d'OVM contrevenant aux mesures nationales qu'il a prises pour appliquer le Protocole? | <input type="checkbox"/> | Oui |
|  | <input type="checkbox"/> | Non |

169. Votre pays a-t-il établi une stratégie de détection des mouvements transfrontières illicites d'OVM?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non

170. Combien de fois votre pays a-t-il reçu de l'information concernant des cas de mouvements transfrontières illicites d'OVM à destination ou en provenance de sa juridiction, au cours de la période visée par ce rapport?	<input type="checkbox"/>	Jamais
	<input type="checkbox"/>	Moins de 5
	<input type="checkbox"/>	Moins de 10
	<input type="checkbox"/>	Plus de 10

*Si vous avez répondu Jamais à la question 170, veuillez passer à la question 175*

171. Votre pays a-t-il informé le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et les autres Parties impliquées?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Dans certains cas seulement
	<input type="checkbox"/>	Seules les autres Parties impliquées
	<input type="checkbox"/>	Seul le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques
	<input type="checkbox"/>	Non
	<input type="checkbox"/>	Sans objet

172. Votre pays a-t-il établi l'origine des OVM?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Oui, dans certains cas
	<input type="checkbox"/>	Non

173. Votre pays a-t-il établi la nature des OVM?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Oui, dans certains cas
	<input type="checkbox"/>	Non

174. Votre pays a-t-il établi les circonstances des mouvements transfrontières illicites?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Oui, dans certains cas
	<input type="checkbox"/>	Non

175. Vous pouvez fournir de plus amples détails sur l'application de l'article 25 dans votre pays dans la case suivante :

[ Saisissez votre texte ici ]

### Article 26 – Considérations socioéconomiques

176. Si votre pays a pris la décision d'importer, a-t-il déjà tenu compte des incidences socioéconomiques de l'impact des OVM sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Dans certains cas seulement
	<input type="checkbox"/>	Non
	<input type="checkbox"/>	Sans objet

- 
177. Votre pays a-t-il collaboré avec d'autres Parties à la recherche et à l'échange d'informations sur une ou plusieurs incidences socioéconomiques des OVM?  Oui  
 Oui, dans une certaine mesure  
 Non
- 

178. Vous pouvez fournir de plus amples détails sur l'application de l'article 26 dans votre pays dans la case suivante :

[ Saisissez votre texte ici ]

---

### Article 27 – Responsabilité et réparation

---

179. Votre pays a-t-il signé le Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation?  Oui  
 Non
- 

180. Votre pays a-t-il fait des démarches en vue de la ratification, acceptation ou approbation du Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation?  Oui  
 Non
- 

181. Vous pouvez fournir des détails sur les activités entreprises dans votre pays en vue de l'application du Protocole supplémentaire de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation dans la case suivante :

[ Saisissez votre texte ici ]

---

### Article 33 – Suivi et établissement des rapports

---

182. Votre pays a-t-il soumis les rapports nationaux antérieurs (rapport intérimaire et premier rapport national)?  Oui  
 Oui, rapport intérimaire seulement  
 Oui, premier rapport seulement  
 Non  
 Sans objet
-

---

183. Si votre pays n'a pas soumis de rapports antérieurs, quelles sont les facteurs qui ont nui à cette soumission?

- Manque de ressources financières pour recueillir l'information nécessaire
- Manque d'information pertinente au niveau national
- Difficulté à compiler l'information des différents secteurs
- Aucune obligation de remise (le pays n'était pas Partie à l'époque)
- Autre, veuillez préciser  
[ Saisissez votre texte ici ]
- Sans objet
- 

#### Autres informations

---

184. Veuillez fournir dans ce champ toute autre information sur les enjeux liés à l'application du Protocole au niveau national, dont les obstacles et les empêchements.

[ Saisissez votre texte ici ]

---

#### Commentaires sur le format du rapport

---

185. **Veuillez utiliser ce champ afin de nous communiquer toute autre information sur les difficultés que vous avez éprouvées à remplir ce rapport.**

[ Saisissez votre texte ici ]

---